



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Commune de TIGEAUX

Plan Local d'Urbanisme

PIÈCES GRAPHIQUES DU RÈGLEMENT

Document n°4.2B : zonage du village

"Vu pour être annexé à la délibération du
arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de l'intercommunalité et Signature du Président :

Plan de zonage

- Limites de zones
- Zone UA : Zone Urbaine (centre ancien)
- Zone UB : Zone Urbaine
- Zone AU : Zone A Urbaniser
- Zone A : Zone Agricole
- Zone Ap : Zone Agricole Protégée
- Zone Ah : STECAL de la zone Agricole
- Zone N : Zone Naturelle
- Zone NI : Zone Naturelle à vocation de Loisirs
- Secteur soumis à OAP "aménagement"
- Information maisons isolées

Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée du Morin :

- Zone rouge
- Zone marron
- Zone jaune foncé
- Zone jaune clair

SAGE des 2 Morin

- Zones humides à enjeux identifiés (art. 151-23 du CU)
- Axes Couloirs de Boue
- Cuvettes, zones d'excès d'eau

Autres mentions graphiques :

- Patrimoine bâti identifié (art. L. 151-19 du CU)
- Numérotation du bâti identifié (art. L. 151-19 du CU)
- Changement de destination au profit d'une dest. habitation (art. L. 151-11 du CU)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Lisières inconstructibles (Art. L. 151-19 du CU)
- Linéaire boisé (Art. L. 151-19 du CU)

Site naturel classé de la Vallée du Grand Morin :

- Site Classé
- Site Inscrit

Liste et destination des emplacements réservés.

Destination	Surface	Bénéficiaire
1 Elargissement de la RN 36	13745 m ²	Etat
2 Elargissement de la Rue de Paris	360 m ²	Commune de Tigeaux
3 Elargissement de la Rue de Paris	370 m ²	Commune de Tigeaux



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

